

Assistant/e socio-éducatif/ve

Concept de réforme: consultation interne à la branche - questions
(état au 22.09.2015)

Prise de position de CURAVIVA.CH 7.12.2015

Domaines d'activité essentiels

1. Approuvez-vous la proposition consistant à définir que la profession d'assistant/e socio-éducatif/ve se concentre prioritairement sur les trois champs de travail accompagnement extrafamilial et extrascolaire d'enfants, accompagnement de personnes en situation de handicap ainsi qu'accompagnement de personnes d'âge avancé?

Oui

Profil d'activité

2. Approuvez-vous le profil d'activité adapté, avec les six domaines de compétence «Compétences transversales», «Planification et accompagnement du quotidien», «Interaction et action dans des situations exigeantes», «Permettre et encourager l'autodétermination et la participation», «Soutien et accompagnement de processus de formation et de développement» et «Travail au sein d'une organisation et d'une équipe»?

Oui, majoritairement. Souhaits de modification et commentaires au sujet des différents domaines de compétence et compétences d'action ci-dessous.

Compétences transversales:

- *L'aspect du développement de la personnalité comme base pour la conception de relations professionnelles est très important pour les institutions membres de CURAVIVA Suisse. Cela n'est pas assez mis en évidence dans les compétences transversales formulées.
Proposition: intégration de l'aspect «Avoir conscience de sa personnalité» dans l'une des compétences transversales.*

Proposition

Compétence transversale 1 nouveau «connaît sa propre personnalité et justifie ses propres actions»

Compétence transversale 2 nouveau: «connaît son rôle professionnel, son propre travail et y réfléchit»

- *Il nous paraît judicieux de compléter un autre aspect sous forme de compétence transversale: «observe, décrit et documente». L'une des compétences principales des ASE est qu'elle doit être capable d'observer, d'identifier et de décrire sans interprétation les situations d'assistance en lien avec les résidents/tes et les clients/tes, puis de documenter les principaux aspects. Dans le travail quotidien, cette compétence devient de plus en plus importante et pertinente en matière de financement.*

Même si le domaine de compétences d'action «soutien et accompagnement de processus de formation et de développement» prévoit une compétence documentation, celle-ci est toutefois limitée aux processus correspondants et n'est pas définie assez largement. Avant la documentation, une situation doit pouvoir être identifiée et décrite. Cette compétence est centrale pour toutes les autres compétences et fait partie, à notre sens, des «compétences transversales».

Planification et accompagnement du quotidien:

- Une compétence importante des ASE est, à notre sens, qu'ils soient non seulement orientés, dans leurs actions, vers des personnes individuelles (résidents/tes, clients/tes), mais qu'ils soient également capables d'interagir au sein et avec des groupes. Ils savent comment mettre en contact des personnes, connaissent les différents aspects de la dynamique de groupe et peuvent les utiliser de manière à créer du sens dans leur travail quotidien. Cet aspect n'est pas assez mis en avant dans les compétences prévues.
Proposition: intégrer une compétence supplémentaire: «accompagne et crée des situations en groupe»

Interaction et action dans des situations exigeantes:

- La compétence d'action «met en œuvre des procédures d'admission» déclenche des attentes trop élevées. La formulation «participe à la mise en œuvre de la procédure d'admission» conviendrait mieux.
- La compétence d'action «maîtrise des conflits» est également excessive. La formulation «agit en adéquation avec la situation et ses compétences lors de conflits» conviendrait mieux. Cela montrerait que l'ASE n'est pas seul compétent pour la maîtrise de conflits.
- La compétence «Prend congé de personnes accompagnées» n'est pas au niveau des autres compétences d'action.

Permettre et encourager l'autodétermination et la participation:

- Concernant la compétence d'action «accompagnement de processus de décision», une clarification du niveau auquel cette compétence est rattachée serait utile. Quel type de processus de décision entend-on par-là?
- Concernant la compétence d'action «crée des offres pour l'activation ou l'organisation des loisirs», nous proposons le complément suivant: «crée des activités pour l'aménagement du quotidien et les temps de loisirs et promeut l'utilisation des offres existantes». Il ne s'agit pas que les ASE développent eux-mêmes des offres correspondantes, mais qu'ils connaissent les offres existantes et qu'ils les utilisent pour les personnes assistées et les mettent à disposition de celles-ci. En plus cela ne concerne pas seulement les temps de loisirs mais aussi les activités de la vie quotidienne.
- Proposition: Discuter l'intégration d'une compétence supplémentaire: «soutenir les personnes accompagnées dans l'adaptation aux changements». Les ASE peuvent aider les personnes accompagnées à s'adapter aux changements de leur vie.

Soutien et accompagnement de processus de formation et de développement:

Du point de vue des institutions membres de CURAVIVA Suisse, la notion de processus de soins doit impérativement apparaître dans ce domaine de compétences d'action.
Proposition renommer «soutien et accompagnement de processus de formation, de développement et de soins».

Travail au sein d'une organisation et d'une équipe:

- Il manque l'aspect du travail dans une organisation ancrée dans un cadre juridique. Le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte a une influence directe sur le travail dans des institutions pour personnes en situation de handicap et pour personnes d'âge avancé. La connaissance de ces bases juridiques et de cet ancrage juridique des organisations est essentielle, y compris pour les ASE. Elles apparaissent certainement en partie dans le management de la qualité. Malgré cela, il serait important de connaître ces bases. Proposition de compétence supplémentaire: connaît les bases et les conditions cadre du travail dans une organisation
- Le complément suivant est proposé pour la compétence «travaille avec d'autres spécialistes»:

*Proposition de reformulation: «Collabore avec d'autres spécialistes, en **interprofessionnalité et interdisciplinarité**».*

L'aspect interprofessionnel devient de plus en plus important, par exemple en relation avec des situations de soins palliatifs ou dans le domaine des institutions pour personnes en situation de handicap, dans la collaboration avec des personnes du secteur de la santé.

Cours interentreprises

3. Etes-vous d'accord avec le rôle proposé pour les cours interentreprises?

Oui

4. Etes-vous d'accord avec les trois éléments principaux pour le développement des cours interentreprises?

Oui, nous proposons toutefois le complément ci-après

- *Proposition de complément au point 1: «Les objectifs évaluateurs des CI sont **coordonnés** par rapport à ceux des deux autres sites de formation et **les contenus, horaires et durées des CI sont contrôlés.**»*
Il ne s'agit pas d'une délimitation mais plutôt d'une coordination.
- *Concernant le point 3 «Le site CI soutient l'entreprise dans son activité de formation»: fondamentalement, les institutions membres souhaitent avant tout une meilleure coordination entre les sites de formation ainsi qu'un flux d'information coordonné et plus performant entre les CI et l'entreprise (dans les deux sens). Dans certains cantons, il n'y a pas de retour d'information des cours CI hormis les annonces d'absences. Une meilleure collaboration est vivement souhaitée.*

Comme idées dans le domaine «introduction au travail pratique», on cite les suivantes:

- *Les apprentis documentent les situations de travail pratique dans un journal d'apprentissage et discutent ensuite ces situations dans le CI.*
- *Une introduction à la documentation de travail.*
- *Une introduction aux principaux instruments d'évaluation dans les CI (p.ex. BESA, Rai/Rug, IBB, etc.): objet et but de ces systèmes, leur lien avec le travail quotidien, le rôle des ASE en relation avec ces systèmes.*

Procédure de qualification

5. Etes-vous d'accord avec les trois éléments clés pour l'adaptation de la procédure de qualification?

Oui, une PQ unifiée à l'échelle de la Suisse est vivement saluée, de même qu'une réduction du travail -> mot clé économie. Les entreprises tiennent toutefois à continuer à participer à la PQ (attribution des notes, évaluation du travail pratique). Une attribution de toutes les notes exclusivement par des experts/tes externes est rejetée. L'importance des formateurs/trices et de leur formation ainsi que les exigences posées aux formateurs/trices dans la pratique sont soulignées.

Méthode

6. Approuvez-vous la proposition d'élaborer les bases de formation sur la base d'un modèle orienté compétences (HKM)?

Oui, le changement vers une orientation plus prononcée en fonction de compétences d'action ainsi que la description des niveaux de compétence dans les situations d'action typiques sont considérés comme judicieux et utiles.

Autres commentaires

7. Avez-vous d'autres commentaires sur le concept de réforme tel que présenté?